

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ANNEE 2017/2018

PROCEDURE D'INSCRIPTION

A la Maison Familiale d'Anzy le Duc, l'inscription des élèves s'effectue en trois étapes :

1. **Une demande d'inscription** à remplir pour laquelle il sera fourni les pièces demandées
2. **A réception de la demande, une étude du dossier** du candidat (de la candidate)
 - Avec prise de rendez-vous sous 15 jours et rencontre du candidat (de la candidate) et de ses parents
 - Au vu du dossier scolaire
 - Appréciation des motivations du jeune à suivre la formation (questionnaire et entretien)

Si l'étude du dossier s'avère positive, un dossier de rentrée sera transmis à la famille

3. **Une admission définitive** après réception du dossier de rentrée **complet**.

TRANSPORTS

TRAJET Charolles / Paray le Monial / St Yan / Anzy le Duc

Lundi matin : Service régulier mis en place par la Maison Familiale -

Vendredi soir : Service régulier mis en place par la Maison Familiale -

TRAJET Anzy le Duc / Régions Roannaises :

Service mis en place par la Maison Familiale.

Les lieux d'arrêts et horaires vous seront donnés à la rentrée.

AUTRES TRAJETS

Vous pouvez consulter les horaires des Bus du Conseil Général sur le site :

www.cg71.fr

Infos pratiques

Le Bahut

Et les horaires des trains sur le site :

www.voyages-sncf.com

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

FRAIS DE DOSSIER : 50 €

Payables à la demande d'inscription. Ils restent acquis à l'établissement en cas de désistement (sauf cas de force majeure) et sont remboursés en cas de refus de la demande par la MFR.

ADHESION A L'ASSOCIATION : 20 € Cotisation annuelle juridiquement obligatoire.

PENSION - SCOLARITE ANNUELLE :

* Montant 2017/2018

4 ^{ème} / 3 ^{ème}	Seconde Professionnelle	Bac Pro 1	Bac Pro 2
1 935 €	1 964 €	2 317 €	2 424 €
pension : 1 488 €	pension : 1 506 €	pension : 1 729 €	pension : 1 818 €
scolarité : 447 €	scolarité : 458 €	scolarité : 588 €	scolarité : 606 €

* Payable mensuellement ou trimestriellement selon accord au moment de l'inscription.

TARIFS TRANSPORTS :

Paray le Monial / Charolles : 4.80 € le trajet

St Yan : 2.85 € le trajet

Roanne : 6.85 € le trajet

Pouilly sous Charlieu / Briennon : 4.80 € le trajet

Iguerande : 2.85 € le trajet

* Les transports des lundis et vendredi effectués par la MFR seront facturés aux familles concernées en janvier, avril et juin.

AUTRES FRAIS :

Fournitures atelier : montant variable car elles sont facturées en fonction des réalisations personnelles qui sont propriété de l'élève, facturées selon engagement de la famille.

Sorties (bowling, laser game, ...) facturées selon engagement de la famille.

AIDES DIVERSES :

- Possibilité de **bourses** du Ministère de l'Agriculture, sous conditions de ressources (**Dossier transmis par la MF aux familles qui en font la demande sur le bulletin d'inscription**).
- Les **élèves internes** dont le représentant légal réside en Saône et Loire et qui empruntent les réseaux SNCF et du Conseil Général bénéficient de la gratuité des transports.
- Pour ceux qui ne peuvent prendre ces réseaux, une aide forfaitaire annuelle aux transports peut être attribuée en fonction de la distance domicile/établissement.
- Une subvention est également versée aux internes des départements voisins (01, 03, 42, 69), sous certaines conditions.

ASSURANCES "ACCIDENT DU TRAVAIL" DES ELEVES

Tous les **élèves inscrits** sont couverts pour les risques **accidents du travail**, dès la rentrée, par l'assurance contractée par la Maison Familiale auprès de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Saône et Loire.

Cette assurance garantit tous les **risques corporels** qui pourraient survenir aux élèves :

- *dans l'établissement ou lors des activités de formation à l'extérieur,*
- *en stage* : sur l'exploitation familiale ou chez un Maître de stage. Une convention est établie pour chacun des stages.
- *lors des trajets* entre le domicile et l'établissement ainsi que le lieu du stage.

PIECES A FOURNIR PAR LA FAMILLE

MATERIEL D'INTERNAT A LA RENTREE :

- * 1 sac pour le linge sale
- * 1 paire de draps (lit de 90)
ou housse de couette et drap housse
- * 1 couverture ou couette
- * 1 enveloppe de traversin
- * 1 paire de pantoufles, OBLIGATOIRE, pour les chambres
- * 1 pilulier pour médicaments (impératif en cas de traitement)
- * 1 alèse OBLIGATOIRE
- * nécessaire toilette
- * 1 tenue de sport (short - survêtement -
chaussures).

Cette literie peut éventuellement être stockée à la MFR durant l'alternance. Dans ce cas, prévoir un sac marqué au nom du jeune.

Il est impératif que chaque élève dispose d'une paire de chaussures spécifique pour le sport.

Le sac de couchage est interdit pour des raisons d'hygiène.

FOURNITURES SCOLAIRES :

- * 1 trousse garnie
- * 2 classeurs avec intercalaires
- * 1 calculatrice
- * Des feuilles simples 21 x 29,7 perforées
- * 1 bloc-notes
- * 1 cahier de brouillon
- * 1 dictionnaire
- * 1 dictionnaire anglais
- * 1 clé USB

EQUIPEMENT DE TRAVAIL OBLIGATOIRE pour se rendre sur les lieux de stage et à la MFR (travaux pratiques, chantiers pédagogiques et atelier)

Pour les 4^{ème} / 3^{ème}, prévoir bleu de travail, bottes, chaussures de sécurité.

A partir de la classe de seconde professionnelle, l'équipement de travail est fourni par la Maison Familiale grâce à une subvention du Conseil Régional intitulée « caisse à outils ».

Cet équipement comprend :

- Une paire de chaussures de sécurité
- Une cote de travail
- Une paire de gants
- Lunettes de protection et Bouchons d'oreilles (fournis lors de la semaine atelier)